

# Compte rendu réunion du 13/05/2024

Étaient présents : Emmanuel Delourmel, Linda Bourvic, Eliane Cornu, Marcel Bouvier, Arnaud Chalmel, Thibaut Pillon

Absent(e-s) excusé(e-s): Sandy Boulet-Bacro

Secrétaire de séance : Eliane Cornu

Début de séance : 19h15

## Ordre du jour :

1. Planification.....	3
a. Compétitions saison salle 2024/2025 .....	3
b. Concours du mercredi .....	3
c. Championnat régional jeunes .....	3
d. Assemblée Générale.....	3
e. Réunions de bureau .....	3
2. Formation Gestes qui sauvent.....	3
3. Remboursement des frais d'hébergement et de déplacement de la D2 .....	4
4. Déclaration en préfecture .....	4
5. Questions diverses .....	4



# **1. Planification**

## **a. Compétitions saison salle 2024/2025**

Le planning des compétitions doit être déposé avant le 17/05 auprès du CD, toutes dates déposées après cette limite entraînent des pénalités.

Le Week-end du 30 novembre/1<sup>er</sup> décembre 2024 n'étant pas pris par un autre club, nous nous positionnerons sur celui-ci pour notre concours salle.

## **b. Concours du mercredi**

- 16/10,
- 20/11,
- 11/12,
- 08/01.

Toutes les dates sont sélectives au championnat de France.

## **c. Championnat régional jeunes**

Sous réserve de disponibilité de la salle Vitalia, le club des Archers de St Loup souhaite organiser le championnat régional jeunes le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 février.

Le club d'Acigné accepte de nous prêter la ciblerie.

## **d. Assemblée Générale**

La date du 05 juillet a été retenue pour l'assemblée générale non électorale. Une convocation sera adressée aux licenciés un mois avant.

Malgré l'augmentation de la part de la fédération de 4€ pour les licences jeunes et de 6€ pour les licences adultes, le bureau a décidé de ne pas appliquer d'augmentation sur le prix des licences des archers de St Loup.

## **e. Réunions de bureau**

- 10 juin : mise à jour du règlement intérieur, les parties 1 à 3 ont déjà été reprises. Une partie sur la convention, qui sera signée avec le PCC, sera intégrée. Afin de préparer cette réunion, le bureau a également sollicité la commission sportive pour revoir la charte des archers et les consignes de sécurité.
- 17 juin : préparation de l'AG

# **2. Formation Gestes qui sauvent**

Les arbitres ont été informés que la formation « Gestes qui sauvent » est un pré requis obligatoire. Une formation est organisée à Paris le 8 juin avec possibilité de venir accompagner de membres de leur famille ou d'archers du club. Cependant, pour éviter tous frais supplémentaires au club, une recherche sur les sessions locales est en cours, de même qu'un questionnaire auprès du PCC et du CD35.

### **3. Remboursement des frais d'hébergement et de déplacement de la D2**

Une subvention a été demandée auprès du département d'Ille-et-Vilaine pour soutenir le club dans les frais engagés. En cas d'accord de celle-ci, le bureau a voté à la majorité (6 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSENTATION) la prise en charge intégrale des frais de déplacement et d'hébergement contrairement aux prises en charge appliquées habituellement.

### **4. Déclaration en préfecture**

Des informations vont être prises en préfecture afin que le club des archers de St Loup, section de Domloup Sports, obtiennent son propre numéro de SIRET. L'absence de numéro indépendant empêchant l'obtention de certaines aides. Une telle démarche ne devant pas faire perdre au club les labels, statut, ... déjà acquis.

### **5. Questions diverses**

La compagnie des archers de Rennes va faire un appel à bénévoles auprès des différents archers des clubs afin de les aider dans l'organisation du championnat de France Campagne par équipe qui se déroulera le 21 et 22 septembre 2024 aux Gayeulles.

Fin de séance : 21h30